

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Rubrique 1 – Identification de la substance/
du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identification du produit :**

Nom du produit	Huile de coupe pour filetage haute performance RIDGID 600 ml
N° de catalogue produits	15681
Forme du produit	Mélange
UFI	Q7S2-WACJ-Q7AS-36JH
Vaporisateur	Aérosol
Groupe de produit	Produit commercial

1.2. Usages identifiés pertinents de la substance ou du mélange et restrictions d'usage

Usage recommandé :	Lubrifiant de filetage
Restrictions d'utilisation :	Usage industriel uniquement

1.3. Identification du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Ridge Tool NV	Ridgid Werkzeuge AG	Ridge Tool UK
Adresse :	Ondernemerslaan 5428 3800 Sint-Truiden Belgique	Gelterkinderstrasse 24 4450 Sissach Suisse	2nd Floor Accurist House 44 Baker Street W1U 7AL London
Téléphone :	+32 (0) 11 598 600	+41 61 971 95 62	08082389869
E-mail :	ridgid.eu@emerson.com	ridgid.switzerland@emerson.com	ridgid.gb@emerson.com
Contact :	Département des services techniques	Services clientèle	Services clientèle

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur :	+32 (0) 11 598 600 (8h00-17h00, du lundi au vendredi)
Contact national :	(Voir section 16 pour une liste des contacts nationaux)

Date de publication : 16 août 2023

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]****aérosol, catégorie 1:** H222; H229**Danger pour l'environnement aquatique — Danger chronique, catégorie 3** H412**Texte intégral des déclarations H** voir rubrique 16**Effets néfastes sur l'environnement, sur la santé humaine et physico-chimiques :** pas d'information complémentaire disponible.**2.2. Éléments d'étiquetage :****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]****Pictogrammes de danger (CLP) :****Mention d'avertissement (CLP) :** Danger**Mentions de danger (CLP)** H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.
H412 - Toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée.**Déclarations de prévention (CLP) :** P210 - Éloigner le produit de la chaleur, des surfaces brûlantes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources de combustion. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou autre source de combustion

P251 - Ne pas percer ou brûler, même après usage
P273 - Éviter la dispersion dans l'environnement.
P410+P412 - Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures de plus de 50 °C (122 °F)
P501 - Mise au rebut du contenu et du conteneur conformément aux réglementations locales.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant vPvB / PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Rubrique 3 – Composition / Informations sur les composants

3.1 Substance : non applicable.

3.2 Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Distillats (pétrole) paraffiniques lourds, hydrotraités	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1	50 - 100	Asp. Tox. 1, H304
butane substance avec limite(s) d'exposition au lieu de travail nationale(s) (FR)	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° d'index CE) 601-004-00-0	20 - 50	Gaz inflam. 1A, H220 Gaz sous pression

Phénol, isopropylié, phosphate (3:1) [phosphate triphényle > 5 %]	(N° CAS) 68937-41-7	1,25 – 2,5	Repr. 2, H361 STOT RE 2, H373 Aquatique chronique 1, H410
2-(2-heptadec-8-enyl- 2-imidazoline-1-yl) éthanol	(N° CAS) 95-38-5 (N° CE) 204-414-9	0,495 – 0,99	Toxicité aiguë 4 (Oral), H302 Corr. peau 1, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatique chronique 1, H410

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. Les règles de divulgation des composants sont modifiées dans ce cas-ci.

Texte intégral des déclarations H : voir rubrique 16.

Rubrique 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours

Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, demandez un avis médical (montrez l'étiquette si possible).

Mesures de premiers secours après inhalation

Tousser. Faire respirer de l'air frais à la personne concernée. Laisser la victime se reposer.

Mesures de premiers secours en cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et laver toute la zone de la peau exposée avec de l'eau et du savon doux, puis rincer à l'eau chaude.

Mesures de premiers secours en cas de contact avec les yeux

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement ou la rougeur persiste.

Mesures de premiers secours après ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Respiration courte.
--	---------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin

Rubrique 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction adéquat :	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
-------------------------------------	--

Moyen d'extinction inadéquat :	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression.
---------------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	Aérosol extrêmement inflammable.
--------------------------	----------------------------------

Risque d'explosion	La chaleur peut entraîner une accumulation de pression, briser des conteneurs fermés, propager le feu et augmenter le risque de brûlures et de blessures.
---------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :	Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la brume pour refroidir les conteneurs exposés. Redoubler de prudence pour lutter contre un incendie chimique. Éviter que l'eau utilisée pour éteindre l'incendie pénètre dans l'environnement. NE PAS lutter contre l'incendie s'il atteint des explosifs. Évacuer la zone.
--	---

Protection pendant la lutte contre l'incendie :	Ne pas accéder à la zone d'incendie sans porter l'équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.
--	--

Rubrique 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**Mesures générales :**

Pas de flamme ouverte. Ne pas fumer. Isoler contre l'incendie, si possible, sans risque inutile. Éliminer les sources de chaleur. Veiller particulièrement à éviter les charges électrostatiques.

6.1.1 Pour le personnel non intervenant**Procédures d'urgence**

Évacuer le personnel inutile.

6.1.2 Pour le personnel d'intervention d'urgence**Équipement de protection**

Équiper l'équipe de nettoyage des protections adéquates.

Procédures d'urgence

Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute pénétration dans les égouts et distributions d'eau publiques. Informer les autorités si du liquide pénètre dans les égouts et distributions d'eau publiques. Éviter la dispersion dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Stocker à l'écart des autres matériaux

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

Rubrique 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Risques supplémentaires en cas de traitement :	Déchet dangereux à cause du risque potentiel d'explosion. Ne pas percer ou brûler, même après usage
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Laver les mains et autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de manipulation pour éviter la formation de vapeur. Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou autre source de combustion.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques	Respecter les procédures de mise à la masse appropriée pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	Stocker uniquement dans son conteneur d'origine dans un endroit frais, correctement aéré et à l'abri : des sources de chaleur. Maintenir le conteneur fermé en dehors de toute utilisation. Ne pas exposer à des températures de plus de 50 °C (122 °F). Conserver dans un endroit résistant au feu.
Produits incompatibles	Bases puissantes. Acides puissants.
Matières incompatibles	Sources de combustion. Soleil direct. Sources de chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information complémentaire disponible.
---	--

Rubrique 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle	Pas d'information complémentaire disponible.
-----------------------------------	--

butane (106-97-8)**France - Limites d'exposition
professionnelles**

Nom local	n-Butane
VME [mg/m ³]	1 900 mg/m ³
VME [ppm]	800 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques :

Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les vitesses de ventilation doivent être adaptées aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Protection des mains :

Après utilisation, laver les mains avec de l'eau et du savon et appliquer une crème de protection si disponible.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection).

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection et un équipement approprié au risque d'exposition. Se protéger contre d'autres dangers tels que les « pièces en mouvement ». Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour obtenir des informations spécifiques.

Environnement :

Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail doivent être

vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Des laveurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement peuvent être nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Beige
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Pas de donnée disponible
pH	Pas de donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacetate=1)	Pas de donnée disponible
Point de fusion	Pas de donnée disponible
Point de gel	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	Pas de donnée disponible
Point d'éclair	194 °C
Température d'auto-combustion	pas de donnée disponible
Température de décomposition	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide/gazeuses)	Aérosol extrêmement inflammable
Pression de vapeur	0,1 hPa

Densité de vapeur relative à 20 °C	Pas de donnée disponible
Densité relative	0.869
Solubilité	Pas de donnée disponible
Coefficient de partition : n-octanol/eau (Log Pow)	Pas de donnée disponible
Viscosité, cinématique	40 mm ² /s
Viscosité, dynamique	Pas de donnée disponible
Propriétés explosives	Pas de donnée disponible
Propriétés d'oxydation	Pas de donnée disponible
Limites d'explosion	Pas de donnée disponible
9.2 Autres informations	Pas d'information complémentaire disponible.

Rubrique 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Pas d'information complémentaire disponible.
10.2 Stabilité chimique :	Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression ; peut exploser en cas d'échauffement. Risque extrême d'explosion par choc, friction, incendie ou autres sources de combustion.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Non établie.
10.4 Conditions à éviter :	Soleil direct. Températures extrêmement basses ou hautes. Chaleur. Étincelles. Flamme ouverte. Surchauffe.
10.5 Matières incompatibles :	Acides puissants. Bases puissantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Fumées Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Rubrique 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CE 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation) :	Non classifié
Corrosion/irritation de la peau :	Non classifié
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classifié
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classifié
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classifié
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Non classifié
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Non classifié

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classifié

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classifié

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration Non classifié

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

HUILE DE COUPE POUR FILETAGE RIDGID

Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	40 mm ² /s

Symptômes et effets potentiellement néfastes sur la santé humaine Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers Sans objet

Rubrique 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité Pas d'information complémentaire disponible.

Écologie - eau Toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée.

Danger pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) Non classifié

Danger pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique)	Toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée.
12.2 Persistance et dégradabilité	Peut engendrer des effets négatifs à long terme sur l'environnement.
12.3 Potentiel de bio accumulation	Non établie.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'information complémentaire disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information complémentaire disponible.
12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne	Pas de perturbation endocrinienne potentielle
12.7 Autres effets néfastes	Éviter la dispersion dans l'environnement.

Rubrique 13 – Considérations relatives à la mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de mise au rebut du produit/de l'emballage	Éliminer de manière sûre en accord avec la réglementation locale/nationale. Conteneur sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Mise au rebut du contenu/conteneur conformément aux réglementations locales.
Indications complémentaires	Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Écologie - déchets	Éviter la dispersion dans l'environnement

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

Conformité aux normes ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR)	UN 1950
N° ONU (IMDG)	UN 1950
N° ONU (IATA)	UN 1950
N° ONU (ADN)	UN 1950
N° ONU (RID)	Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation de transport officielle (ADR)	AÉROSOLS
Désignation de transport officielle (IMDG)	AÉROSOLS
Désignation de transport officielle (IATA)	Aérosols, inflammables
Désignation de transport officielle (ADN)	AÉROSOLS
Désignation de transport officielle (RID)	Non applicable.
Description du document de transport (ADR)	ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)
Description du document de transport (IMDG)	ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1
Description du document de transport (IATA)	ONU 1950 Aérosols, inflammables, 2.1
Description du document de transport (ADN)	ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Classe(s) de danger pour le transport (ADR) 2.1****Étiquettes de danger (ADR) 2.1****IMDG****Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) 2.1****Étiquettes de danger (IMDG) 2.1****IATA****Classe(s) de danger pour le transport (IATA) 2.1****Étiquettes de danger (IATA) 2.1****ADN****Classe(s) de danger pour le transport (ADN) 2.1****Étiquettes de danger (ADN) 2.1**

RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	Non applicable.
Groupe d'emballage (IMDG)	Non applicable.
Groupe d'emballage (IATA)	Non applicable.
Groupe d'emballage (ADN)	Non applicable.
Groupe d'emballage (RID)	Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	Non
Polluant marin	Non
Autres informations	Pas d'information complémentaire disponible

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport terrestre**

Code de classification (ADR)	5F
Dispositions particulières (ADR)	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	1l
Quantités exceptées (ADR)	E0
Instructions d'emballage (ADR)	P207, LP02
Dispositions d'emballage particulières (ADR)	PP87, RR6, L2
Dispositions d'emballage mixte (ADR)	MP9

Catégorie de transport (ADR)	2
Dispositions particulières pour le transport - Emballages (ADR)	V14
Dispositions particulières pour le transport - chargement, déchargement et manipulation (ADR)	CV9, CV12
Dispositions particulières pour le transport - Opération (ADR)	S2
Code de restriction en tunnel (ADR)	D

Transport maritime

Dispositions particulières (IMDG)	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	SP277
Quantités exemptées (IMDG)	E0
Instructions d'emballage (IMDG)	P207, LP02
Dispositions d'emballage particulières (IMDG)	PP87, L2
N° EmS (Incendie)	F-D
N° EsS (écoulement)	S-U
Catégorie de remorquage (IMDG)	Aucune

Transport aérien

Quantité exemptées PCA (IATA)	E0
Quantité limitées PCA (IATA)	Y203

Nom du produit : huile de coupe pour filetage haute performance RIDGID 600 ml

Quantité nette max de quantité limitée PCA (IATA)	30kgG
Instructions d'emballage PCA (IATA)	203
Quantité PCA max nette (IATA)	75kg
Instructions d'emballage CAO (IATA)	203
Quantité CAO max nette (IATA)	150kg
Dispositions particulières (IATA)	A145, A167
Code ERG (IATA)	10L

Transport par navigation intérieure

Code de classification (ADN)	5F
Dispositions particulières (ADN)	19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	1 L
Quantités exemptées (ADN)	E0
Équipement requis (ADN)	PP, EX, A
Ventilation (ADN)	VE01, VE04
Nombre d'éclairages/cônes bleus (ADN)	1

Transport ferroviaire	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'IMO	Non applicable.

Rubrique 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance REACH avec restrictions de l'Annexe XVII
 Ne contient pas de substance répertoriée sur le liste REACH
 Ne contient pas de substance REACH mentionnée à l'Annexe XIV
 Ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.
 Ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Réglementations nationales

Pas d'information complémentaire disponible.

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4320.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t Nota. — Les aérosols inflammables sont classés conformément à la directive 75/324/ CEE relative aux générateurs aérosols. Les aérosols extrêmement inflammables et inflammables de la directive 75/324/ CEE correspondent respectivement aux aérosols inflammables des catégories 1 et 2 du règlement (CE) n° 1272/2008. Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 150 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.	A	2
4320.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t Nota. — Les aérosols inflammables sont classés conformément à la directive 75/324/ CEE relative aux générateurs aérosols. Les aérosols extrêmement inflammables et inflammables de la directive 75/324/ CEE correspondent respectivement aux aérosols inflammables des catégories 1 et 2 du règlement (CE) n° 1272/2008. Quantité seuil bas au sens	D	

	de l'article R. 511-10 : 150 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.		
--	---	--	--

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Rubrique 16 – Autres informations

Préparé par : Ridge Tool Company

Norme opérationnelle OPSTD 6-133

Version D

Numéro CE 002330

Date de publication : 01 juin 2021

Date de la dernière révision ... 16 août 2023

RIDGE TOOL ESTIME QUE LES DÉCLARATIONS, INFORMATIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT FIABLES, MAIS ELLES SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS, DIRECTS OU CONSÉQUENT, LIÉ À L'UTILISATION.

Sources de données

RÈGLEMENTATION (CE) N°1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, qui amende et abroge les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et amende la réglementation (CE) N° 1907/2006

Autres informations

Aucune.

Texte intégral des déclarations H et EUH :

Toxicité aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatique chronique 1	Danger pour l'environnement aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Gaz infl. 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Gaz sous pression	Gaz sous pression

Repr. 2	Toxicité de reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et dommages oculaires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Peut endommager des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée.
H412	Toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée.

Contacts nationaux d'urgence

Pays	Lien vers les informations	Autres informations pertinentes
Allemagne	https://www.reach-clp-biozid-helpdesk.de/DE/REACH/Sicherheitsdatenblatt/Sicherheitsdatenblatt-EN/Emergency-Telephone-number.html	
Autriche	https://goeg.at/Vergiftungsinformation	NOUVEAU https://goeg.at/viz
Belgique	https://www.poisoncentre.be/	Téléphone : 070 245 245
Bulgarie	https://www.moew.government.bg/bg/prevativna-dejnost/himichni-vestestva/klasifikaciya-clp/nacionalen-centur-po-toksikologiya/	Le service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et la langue de communication est le bulgare
Chypre	http://www.mlsi.gov.cy/mlsi/dli/dliup.nsf/All/44E02FF962E75D0DC2257DDA00288E83?OpenDocument - Greek http://www.mlsi.gov.cy/mlsi/dli/dliup.nsf/All/5D40BF12EBC2295BC2257E1100479BA9?OpenDocument - English	Téléphone : 1401
Croatie	https://www.imi.hr/hr/jedinica/centar-za-kontrolu-otrovanja/	Téléphone : +3851 2348 342. Informations disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en croate et en anglais.
Danemark	https://www.bispebjerghospital.dk/giftlinjen/Sider/default.aspx	Téléphone : 82 12 12 12
Espagne	https://www.miteco.gob.es/es/calidad-y-evaluacion-ambiental/temas/productos-quimicos/portal-reach-clp/novedades/detalle_novedades.aspx?id=tcm:30-193752-16	Téléphone : + 34 91 562 04 20 Les informations seront fournies en espagnol (disponibles 24 heures sur 24 et 365 jours par an) : personnel de santé et grand public (cas d'empoisonnement)

Nom du produit : huile de coupe pour filetage haute performance RIDGID 600 ml

Estonie	https://www.terviseamet.ee/en/chemical-and-product-safety/data-for-safety-data-sheet	Centre antipoison estonien : +372 794 3500
Finlande	https://www.hus.fi/en/medical-care/medical-services/Poison%20Information%20Centre/Pages/default.aspx	Ouvert 24 heures sur 24 0800 147 111 (appel gratuit) 09 471 977
France	https://reach-info.ineris.fr/Numero_orfila	Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Grèce	https://echa.europa.eu/documents/10162/23019181/poison_info_centre_en.pdf/58b0f281-a6f8-4362-a0b9-faad57c7fcff	
Hongrie	https://www.nnk.gov.hu/index.php/kemiai-biztonsagi-es-kompetens-hatosagi-fo/egeszsegugyi-toxikologiai-tajekoztato-szolgalat	Téléphone : +36-80-201-199 (0-24h, appel gratuit)
Irlande	https://www.poisons.ie/	Téléphone : 01 809 2566
Islande	http://www.landspitali.is/?PageID=14556	
Italie	https://preparatipericolosi.iss.it/cav.aspx	
Lettonie	https://www.meteo.lv/en/lapas/environment/chemical-substances-/reach/reach_en?&id=1483&nid=410	
Liechtenstein	-	
Lituanie	http://www.apsinuodijau.lt/	Téléphone : +370 (85) 2362052
Luxembourg	https://www.centreantipoisons.be/entreprises/english/how-declare/declarations-grand-duchy-luxembourg	Téléphone : (+352) 8002 5500 accès 24/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur les produits dangereux en français, en néerlandais et en anglais.
Malte	https://deputyprimeminister.gov.mt/en/Pages/health.aspx	

Nom du produit : huile de coupe pour filetage haute performance RIDGID 600 ml

Monténégro	https://epa.org.me/help-desk/	Téléphone : 124
Norvège	https://helsenorge.no/Giftinformasjon	Téléphone : 22 59 13 00
Pays-Bas	https://www.umcutrecht.nl/nl/Subsites-nl/Nationaal-Vergiftigingen-Informatie-Centrum-(NVIC)/Productinformatie/Informatiesheet-product-notification	NVIC : +31 (0)88 755 8000 : Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxications aiguës ou en néerlandais : Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informer en bij acute vergiftigingen
Pologne	-	Téléphone : +48 42 63 14 724
Portugal	https://www.inem.pt/category/servicos/centro-de-informacao-antivenenos/	Numéro de téléphone de la CIAV Portugal : +351 800 250 250
République tchèque	https://www.cenia.cz/odborna-podpora/reach/bezpecnostni-listy/	
Roumanie	-	Téléphone : +40213183606
Royaume-Uni	https://www.npis.org/MOP1.html	Téléphone : 111
Slovaquie	http://www.ntic.sk/ntic_en.php?adr=safetydata	Téléphone : +421 2 5477 4166
Slovénie	-	Téléphone : 112
Suède	https://giftinformation.se/servicemeny/in-english/chemical-products---information-to-manufacturers-and-suppliers/	Téléphone : 112 - begär Giftinformation (112 -



Nom du produit : huile de coupe pour filetage haute performance RIDGID 600 ml

		demandez les informations sur les poisons)
Suisse	https://toxinfo.ch/startseite_en	Téléphone : 145 (depuis l'étranger +41 44 251 51 51)
Turquie	http://www.rshm.gov.tr/en/	Téléphone : +90 0312 433 70 01